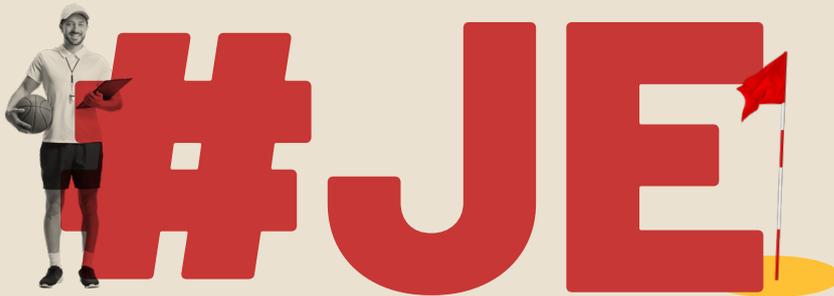


Salarié·es du sport, nous aimons nos métiers, défendons-les ensemble !



Salarié·es du sport, nous sommes passionné·es par nos métiers et nous sommes fier·es de partager cette passion auprès du public.

Pour répondre aux différents publics, nous travaillons souvent en horaires décalés, tôt le matin, tard le soir, les week-ends, les jours fériés. Beaucoup d'entre nous sont à temps partiel et jonglent entre plusieurs activités, plusieurs employeurs, sur des contrats précaires.

Mais la reconnaissance de notre travail n'est pas à la hauteur de notre engagement ! Au nom de la passion ou de l'univers associatif, nous sommes souvent incité·es à nous asseoir sur nos droits.

Dans les branches, on négocie les conditions de travail et les minima salariaux communs à tous les salarié·es du même secteur. La CGT y œuvre pour faire progresser nos conditions de travail et nos rémunérations.

Salarié·es de petites structures, qu'elles soient associatives ou lucratives, nous sommes trop souvent isolé·es et manquons d'espace d'échange et de solidarité, nous permettant d'agir collectivement pour défendre nos intérêts.

Choisir la CGT, de la secrétaire du petit club omnisport du coin aux géants du fitness, quelle que soit notre discipline de prédilection, c'est agir pour faire progresser nos droits et nos métiers. Les professionnels du tennis de table, de l'escalade ou encore du skateboard ont par exemple fait le choix de s'organiser avec la CGT. Chaque métier, chaque salarié·e a sa place dans le syndicat, auprès de collègues de sa discipline ou d'autres salarié·es au plus près de chez nous, dans les unions locales et départementales de la CGT.



CONNAISSEZ-VOUS CETTE GRILLE ?

Groupe de classification	Montants applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2024 (temps plein)
Groupe 1	1812 € brut mensuel
Groupe 2	1848 € brut mensuel
Groupe 3	1958,50 € brut mensuel
Groupe 4	2 058 € brut mensuel
Groupe 5	2 288 € brut mensuel
Groupe 6	2 809,50 € brut mensuel
Groupe 7	39 798 € brut annuel
Groupe 8	45 911 € brut annuel

Vous travaillez dans une association sportive ou une entreprise du secteur ? Vous trouvez que vous n'êtes pas payé-e à votre juste valeur ? Grâce à la grille de salaires minimum de la Convention collective nationale du sport, en vigueur au 1^{er} janvier 2024, vérifiez que votre salaire correspond à votre classification*.

Si votre salaire est inférieur au minima de votre groupe, contactez immédiatement la CGT pour défendre vos droits.

Cette grille n'est pas parfaite et mérite d'être retravaillée, améliorée. La CGT se bat pour l'augmentation des salaires et leur indexation sur l'inflation, la prise en compte des diplômés et une filière sportive avec un vrai déroulé de carrière, de la formation tout au long de la vie et de l'avancement. Rejoindre la CGT, c'est se donner les moyens de défendre nos métiers, nos conditions de travail et d'existence.

*Votre classification apparaît sur votre fiche de paie, en haut à gauche (« Groupe » ou « Classification »).

LE SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS ESCALADE ET CANYON



Le Snapec est un syndicat professionnel créé en 1986 pour représenter et défendre les diplômés de l'escalade et du canyon, que l'on soit indépendant-es ou salarié-es. Regroupant environ 800 syndiqué-es, le Snapec

est un des acteurs historiques et incontournables de ces deux disciplines et s'est affilié récemment à la CGT, pour accompagner l'évolution du secteur de l'escalade et parce que nous partageons les mêmes valeurs.

Représenter et défendre les professionnels de l'escalade et du canyon

Site naturel ou site artificiel, chaque lieu a ses contraintes propres. Le Snapec œuvre depuis des années à préserver l'accès libre et gratuit aux sites naturels de pratique. La surfréquentation, les conflits d'usage et les enjeux environnementaux sont au cœur de notre réflexion pour la pérennisation de nos pratiques.

Nous accompagnons nos adhérent-es au plus près de leurs besoins, sur les aspects juridiques, sociaux et

fiscaux, à travers nos permanences téléphoniques chaque matin ou par mail.

Le Snapec intervient dans toutes les grandes étapes de la formation des monitrices et des moniteurs pour défendre des formations de qualité, cohérentes avec les évolutions de nos activités. À travers des dossiers tels que les normes d'encadrement ou les prérogatives des différents diplômés, le Snapec s'efforce de représenter les intérêts de la profession auprès des institutions publiques, des entreprises, des associations et des fédérations sportives.

Pour en savoir plus et nous rejoindre : snapec.org



Adhérer au Snapec c'est faire partie d'un collectif professionnel solidaire, qui milite pour un exercice du métier digne, responsable, pérenne et émancipateur de tous les professionnel-les qui travaillent dans le milieu de l'escalade et du canyon.

LE SYNDICAT DES ENTRAINEURS ET ÉDUCATEURS DE TENNIS DE TABLE (S²E²T-CGT) CHANGE DE NOM ET DEVIENT LE SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS DU PING !

Notre syndicat a pour vocation la défense des salariés et leur information sur leurs droits au travail. Nos métiers doivent être reconnus comme une activité professionnelle à part entière, qui s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail et de la Convention collective nationale du sport (CCNS).

Nous avons également l'objectif de représenter les professionnels du ping (entraîneurs, joueurs, administratifs) auprès des instances fédérales. Nous souhaitons être une force de proposition volontariste pour développer notre sport et faire évoluer la représentativité des techniciens dans les organes de décisions. Nous sommes des acteurs importants dans les salles mais nous subissons les décisions parce que notre voix ne pèse pas, faute d'organisation et de représentativité dans les instances.

Nos combats

- Améliorer la CCNS
- Faire évoluer le format des compétitions
- Mettre en place un plan de formation continue des professionnels du ping

« ENSEMBLE POUR VIVRE DE NOTRE MÉTIER-PASSION DANS LES RÈGLES »

Pour nous contacter : snpp2024@gmail.com

LE SYNDISKATE : LE PETIT NOUVEAU A DE GRANDES AMBITIONS !

Le Syndiskate (SSK) a été construit début 2024 par des skateurs et skateuses pour défendre les intérêts des moniteurs et monitrices de skateboard en France.

Cela passe, notamment, par la valorisation de nos diplômes, la défense contre les plateformes de type « My Coach » qui proposent des cours par des personnes non diplômées (spoiler : c'est illégal !), la facilitation de l'accès aux skateparks publics pour donner des cours ou encore la communication pour mettre en avant la qualité de notre encadrement.

Nous voulons également organiser l'entraide et la solidarité entre moniteurs et monitrices autour des actions qui permettent de se professionnaliser, de travailler avec des mairies, des écoles ou encore d'obtenir la construction d'un skatepark sur son territoire.

Notre premier chantier est celui de la formation, que nous voulons adaptée à notre discipline avec des revendications claires :

**STAGIAIRE SKATE = FORMATEUR SKATE
= EXAMINATEUR SKATE**

Le SSK est affilié à la CGT parce qu'ensemble nous sommes plus forts, et que nous voulons peser sur la Convention collective nationale du sport afin d'augmenter les minima de salaires pour qu'ils soient à la hauteur de nos qualifications.

Pour nous contacter : skate@ferc-cgt.org



COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel reçu par courrier** ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

